

1. Généralités

Il n'existe aucune disposition légale dans le code civil afghan (Civil Law of the Republic of Afghanistan – Official Gazette No. 353) réglementant les noms attribués à un enfant à sa naissance. Porter le nom de famille du père ou de la mère n'est donc pas obligatoire.

Certaines personnes se réfèrent aux règles occidentales selon lesquelles l'enfant porte le nom de famille de son père. Cependant, en l'absence de règles obligatoires, le nom de famille de l'enfant peut varier.

Dans la plupart des cas, le prénom du père est utilisé en tant que nom de famille de l'enfant.

Par exemple, si le nom du père est Zakariya Ali Jaffri et le prénom de l'enfant Ameen, le nom de l'enfant sera « Ameen Zakariya ». Certaines familles écriront le nom de leur enfant « Ameen Jaffri » ou « Ameen Zakariya Jaffri » ou encore « Ameen Ali Jaffri ». D'autres opteront même pour « Ameen Iqbal » ou « Ameen Saeed », noms qui n'ont aucun lien avec le nom du père. Cependant, en règle générale, le nom inscrit est « Ameen Zakariya » ou « Ameen Zakariya Jaffri ».

Le prénom peut être considéré comme nom officiel : en effet, une personne est systématiquement appelée par son prénom. Le nom de famille se réfère habituellement à la caste ou au nom de tribu de la personne.

2. Port du nom dans le cas des conjoints

Les femmes ne sont pas obligées de porter le nom de famille de leur époux suite à leur mariage. Toutefois, la coutume ou la pratique veut que l'épouse prenne le prénom de son mari. Par exemple, si Zakariya Ali Jaffri épouse Sara Bibi, la femme décidera dans la plupart des cas de changer son nom pour « Sara Zakariya ». Toutefois, elle peut également opter pour « Sara Jaffri » ou « Sara Zakariya Jaffri ».

3. Port du nom dans le cas des enfants

Dans la plupart des cas, c'est le prénom du père qui est utilisé en tant que nom de famille de l'enfant.

Par exemple, si le nom du père est Zakariya Ali Jaffri et le prénom de l'enfant Ameen, le nom de l'enfant sera « Ameen Zakariya ». Certaines familles écriront le nom de leur enfant « Ameen Jaffri » ou « Ameen Zakariya Jaffri » ou encore « Ameen Ali Jaffri ». D'autres opteront même pour « Ameen Iqbal » ou « Ameen Saeed », noms qui n'ont aucun lien avec le nom du père. Cependant, en règle générale, le nom inscrit est « Ameen Zakariya » ou « Ameen Zakariya Jaffri ».

4. Particularités

Le nom complet (nom et prénom(s)) peut parfois être composé de quatre mots, p. ex. Syed Zakariya Ali Jaffri ou Mohammad Zakariya Ali Jaffri ou encore Zakariya Ali Raza Jaffri.

Le nom peut également contenir les mots « Bin » (fils de) ou « Dochta » (fille de).
Exemple : Hammad Bin Khaleeq ou Fatema Dochta Qasem

Ce modèle était de mise par le passé dans l'histoire islamique et certaines personnes ont conservé cette tradition.

5. Exemples

Passeport de l'homme : Zakariya Ali Jaffri
Enregistrement en Suisse : Zakariya Ali Jaffri

Passeport de la femme : Sara Zakariya
Enregistrement en Suisse : Sara Zakariya ou Sara Zakariya Jaffri

Passeport de l'enfant : Ameen Zakariya Jaffri
Enregistrement en Suisse : Ameen Zakariya Jaffri

6. Caractères non-latins et non-cyrilliques: transcription appliquée par les offices des passeports

Le système de l'alphabet phonétique international (API) est utilisé pour transcrire les caractères des passeports en caractères latins.